

Procès-verbal du Conseil Municipal Réunion du 02.07.2026

Séance du jeudi 2 juillet 2026 19:30 à la mairie de Le Perrey

Quorum : 10

Membres présents :

Philippe MARIE, Laure AZE, Jocelyne BACHELEY, Delphine EGRET, Aurélien GUILLEMARD, Maxime NUTTENS, Florian ROMAIN, Maxime TAVERNIER, Julien DESCHAMPS, Laura ROMAIN, Béatrice ADELIN, Emmanuel LAMY, Christiane LEFRANCOIS, Samuel DUBOIS

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Joël CLOUET (donne pouvoir à : Laure AZE), Nathalie CHEVAUX (donne pouvoir à : Delphine EGRET)

Membres Absents :

Yohann DESCHAMPS, Danièle MARCAUD GAVARD, Solange ROCHER-MUGLIONI

Président de séance : Philippe MARIE

Secrétaire de séance : Jocelyne BACHELEY

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE LA MAISON MÉDICALE

Détails de la délibération :

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA MAISON MÉDICALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU la délibération municipale n°043/2025, en date du 11 septembre 2025, validant l'opération de création d'un cabinet médical et ses modalités de financement et autorisant Monsieur le Maire à solliciter la Région Normandie et l'Etat par le biais de la DETR, modifiée par la délibération n°060/2025 arrêtant le montant prévisionnel des travaux à hauteur de 270 000 € HT ;

VU la délibération municipale n°061/2025, en date du 11 décembre 2025, autorisant le dépôt du permis de construire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 11 juin 2026, et fixant au 25 juin 2026 à 16h30, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la construction d'une maison médicale dans le centre du village ;

VU les propositions reçues par la Commune de Le Perrey dans les délais impartis par le règlement de consultation pour les trois lots à savoir la société PROMODULAR BUILDING pour les lots 1, 2 et 3 ; et la société GAGNERAUD CONSTRUCTION pour les lots 2 et 3 ;

VU la présentation de l'analyse des offres par M. Florian ROMAIN, Maire-adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ATTRIBUE

- le lot 1 "construction modulaire" à l'entreprise PROMODULAR BUILDING pour un montant de 299 504 € HT.
- le lot 2 "terrassement" à l'entreprise PROMODULAR BUILDING pour un montant de 22 380 € HT.
- le lot 3 "assainissement et fluides" à l'entreprise PROMODULAR BUILDING pour un montant de 12 553 € HT.

DIT QUE le montant total du marché de travaux est arrêté à la somme de 334 437 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec l'entreprise PROMODULAR BUILDING, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Monsieur le Maire fait également un point sur le financement de la maison médicale suite aux notifications d'attribution de subventions :

- 110 000 € au titre de la DETR
- 75 000 € de la Région Normandie
- environ 25 000 € de fonds de concours de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 16 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 3

Fait à LE PERREY,
Le 03/07/2026,

Le Secrétaire de séance,
Jocelyne BACHELEY

Le Maire,
Philippe MARIE